

BOUTONNET Germain Louis	Classe : 1892 Mobilisé		Lien avec Espagnac : non natif / résident
------------------------------------	-----------------------------------	--	--

IDENTIFICATION

Nom : Boutonnet

Prénoms : Germain Louis

Date et lieu de naissance : 17.02.1872 à Firmy (Aveyron)

Date et lieu de décès :

Filiation* : Feu Boutonnet Jean ; Briagues Rose domiciliée à Firmy

Profession* : instituteur public

Lieu de résidence* : Cransac (Aveyron)

Description* : taille : 1,70 m. ; blond ; instruction : 3

(*) situation à l'année de la classe

ETATS DES SERVICES ANTERIEURS A 1914

Classe : 1892

Conseil révision (décision, motif) : ajourné en 1893 pour faiblesse ; bon en 1894

Incorporation (date, lieu, unité) : 17.11.1897, 3^{ème} régiment d'artillerie ; promu brigadier le 27.09.1895.

Libération (date et motif) : congé à compter du 03.11.1895, motif : instituteur ;

Réserves (date, unités, période) :

versé dans la disponibilité de l'armée d'active avec une période de rappel en septembre 1896, promu maréchal des logis le 20.09.1896 ;

versé dans la réserve de l'armée d'active le 01.11.1896 au régiment d'artillerie de Castres ; période d'exercice en septembre 1899 au 3^{ème} régiment d'artillerie .

versé dans l'armée territoriale le 01.10.1906 au groupe territorial du 3^{ème} régiment d'artillerie ; période d'exercices en août 1908 au groupe territorial du 3^{ème} régiment d'artillerie.

versé dans la réserve de l'armée territoriale le 01.10.1912 au groupe territorial du 3^{ème} régiment d'artillerie ; pas de période d'exercices.

Observations :

ETATS DES SERVICES 14 – 18

Commission réforme (date, décision et motif) :

Mobilisation (date, lieu, unité, grade) : 02.08.1914, Toulouse, groupe territorial du 23^{ème} régiment d'artillerie. Grade : vraisemblablement maréchal des logis.

Situation de famille à la mobilisation * : marié, 2 enfants

Profession à la mobilisation* : instituteur public

Résidence à la mobilisation : Espagnac Sainte-Eulalie depuis novembre 1899 ; entre 1896 et 1899 : Cahors.

(*) situation établie au vu des recensements

Chronologie des services :

détaché à l'inspection des forges de Paris à compter du 25.12.1915

passé au 19^{ème} escadron du train des équipages à compter du 01.10.1916

promu au grade d'adjudant le 14.07.1917

sursis d'instituteur du 22.09.1917 au 31.07.1918 en qualité d'instituteur public à Espagnac

passé au 3^{ème} régiment territorial d'artillerie le 18.01.1918

sursis d'instituteur prolongé par décision ministérielle du 17.05.1918 jusqu'au 31.07.1919

passé au 18^{ème} régiment territorial d'artillerie le 18.01.1919.

Récompenses (médailles, citations) :

Campagnes contre l'Allemagne : 02.08.1914 au 22.09.1917

Décès (date, lieu, circonstances) :

Inhumation :

Commission réforme (date, décision, motif) :

Libération (date, motif, lieu) : congé de démobilisation à partir du 18.01.1919, libéré du service le 01.10.1919.

Durée de la mobilisation : 5 ans et 2 mois.

Mentions (mort pour la France, pensionné) :

Germain Louis BOUTONNET					
Age et résidence à la mobilisation : 42 ans ; Espagnac					
23°RAC 02.08	détaché inspection des forges 25.12	19° escadron du train 01.10	3°RTA 18.01	18° RTA 18.01	
1 9 1 4	1 9 1 5	1 9 1 6	1 9 1 7	1 9 1 8	1 9 1 9
		14.07 promu adjudant	22.09 sursis d'instituteur	18.01 démobilisé	
Zone de l'intérieur	Zone des armées	Armée d'orient	Régime de sursis instituteur		

ETATS DES SERVICES POSTERIEURS A 1918

Réserves (date, unités, période) :

Mobilisation 39 (date, lieu, unité) :

Campagnes contre l'Allemagne :

Chronologie des services :

Libération (date, motif, lieu) :

SOURCES DOCUMENTAIRES

Registre matricule

Registres d'état civil

Recensements 1906 et 1911

Site de l'Assemblée Nationale : dossier thématique 1914-1918

DIVERS

1 – Campagnes :

Germain Boutonnet alors âgé de 42 ans et instituteur public à Espagnac depuis la rentrée 1899, est mobilisé dès le 2 août 1914 au groupe territorial du 23^{ème} régiment d'artillerie stationné à Toulouse.

Il a alors vraisemblablement le grade de maréchal des logis auquel il a été promu en septembre 1916.

Faute de précision sur sa fiche matricule il n'est pas possible de savoir s'il a rejoint la zone des armées, ou si, ce qui est plus vraisemblable, il est demeuré cantonné en zone de l'intérieur.

Il quitte ce régiment le 25 décembre 1915 pour être détaché à l'inspection des forges de Paris. Si l'artillerie ne possède pas de forges, elle a développé un service d'inspection des forges chargé de mettre en commande les études et fabrications d'armes dans l'industrie privée et d'en contrôler la qualité ainsi que celle des métaux, alliages, bois, produits et fournitures diverses à usage des établissements de l'artillerie (principalement les arsenaux et les manufactures d'armes).

Après une dizaine de mois passé dans ce service, il rejoint le 19^{ème} escadron du train des équipages à compter du 1^{er} octobre 1916.

Faute de précision suffisante sur son affectation au sein de l'escadron, il n'est pas possible de retracer - même sommairement - son parcours, les diverses compagnies du 19^{ème} escadron du train étant appelées à soutenir un grand nombre d'unités combattantes fort dispersées.

Il y est promu grade d'adjudant le 14 juillet 1917 avant de bénéficier d'un sursis en qualité d'instituteur public par décision ministérielle du 14 août 1917.

Cette décision est effective le 22 septembre 1917 qui marque la fin de ses campagnes contre l'Allemagne.

Il rejoint alors Espagnac pour y exercer ses fonctions et ce jusqu'à sa démobilisation qui intervient le 18 janvier 1919.

Son fils, Jean, Germain, Théodore Boutonnet alors âgé de 19 ans est mobilisé quant à lui à partir du 1^{er} mai 1917.

2 – Régime du sursis :

Ce régime de sursis est appliqué notamment pour les ouvriers spécialisés, les mineurs, mais aussi les agents de la fonction publique dont l'absence nuit à la continuité ou à l'efficacité de la production ou du service.

Ce dispositif résulte notamment de la loi Dalbiez adoptée le 26 juin 1915, et qui visait à assurer la juste répartition et une meilleure utilisation des hommes mobilisés ou mobilisables (350 000 militaires sont retirés du front pour être affectés dans les usines de fabrication d'armement et 150 000 autres sont affectés dans les mines et l'industrie métallurgique). Ces affectés spéciaux portant un brassard, disposent d'une carte d'identité de la Défense nationale et ne peuvent exercer le droit de grève.

Le sursitaire reste mobilisé mais ne fait plus campagne.